
Cyber-censure : le Net ne libère pas la presse

Description

Presque universellement reconnu, le principe de la liberté d'expression subit pourtant de nombreuses entorses, comme le montrent chaque année les faits et les chiffres accablants rapportés par les organisations de défense de la liberté de la presse. Partout dans le monde, des journalistes, et d'ailleurs des blogueurs, travaillent et témoignent souvent au péril de leur vie. En Asie, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Afrique, des régions leur sont meurtrières. En comparaison, l'Europe est un paradis, mais la définition de la liberté d'expression fait encore l'objet d'interprétations malignes.

Un sombre bilan

Alors que les réseaux sociaux et les téléphones portables sont devenus des outils au service de la liberté d'expression, près d'un internaute sur trois n'a pas accès à un Internet libre dans le monde et au moins 120 personnes sont emprisonnées pour avoir utilisé Internet. A l'occasion de la journée mondiale contre la cyber-censure qu'elle a organisée en mars 2011, l'association Reporters sans frontières (RSF) dénonce dans son rapport une soixantaine de pays pour censure, à des degrés divers, du réseau Internet ou harcèlement des net-citoyens. Elle dresse un état des lieux de la liberté de l'information en ligne dans dix pays qualifiés «*d'ennemis d'Internet*» pour censure, répression, propagande et place seize pays «*sous surveillance*». Les trois pays ennemis d'Internet qui comptent le plus grand nombre de blogueurs ou de net-citoyens emprisonnés sont la Chine (77, dont le prix Nobel de la paix Liu Xiaobo), le Vietnam (17) et l'Iran (11, parmi lesquels figure le blogueur iranien Hossein Derakhshan, condamné à une peine de dix-neuf ans de prison). L'Arabie saoudite, la Birmanie, la Corée du Nord, Cuba, l'Ouzbékistan, la Syrie et le Turkménistan complètent «*la liste noire du Net*».

Au lendemain de la chute des gouvernements en place, la Tunisie et l'Égypte ne figurent plus sur la liste des ennemis d'Internet, mais sont encore sous surveillance comme le Bahreïn, la Biélorussie, les Emirats arabes unis, l'Érythrée, la Lybie, la Malaisie, la Russie, le Sri Lanka, la Thaïlande, la Turquie et le Venezuela. Pour des mesures susceptibles d'entraver l'exercice de la liberté d'expression en ligne et d'accéder au Web selon RSF, trois démocraties ont également été placées sous surveillance : l'Australie, la Corée du Sud et la France.

C'est un projet de filtrage d'Internet qui vaut à l'Australie d'être placée sous surveillance par RSF. La future loi instaurerait un filtrage obligatoire des sites pour lutter officiellement contre la pédopornographie, la diffamation et la violation du droit d'auteur. Le blocage de l'accès

emanerait de l'Australian Communications and Media Authority (ACMA) et non d'une autorité judiciaire. L'ACMA est déjà habilitée à obtenir des fournisseurs d'accès le retrait de certains contenus, ce qui fait penser, aux détracteurs du projet de loi, que la liste noire pourrait s'allonger avec des sujets comme l'avortement, la légalisation de la vente de la marijuana ou encore les aborigènes.

En 2010, la **Corée du Sud** l'un des pays les plus connectés au monde, a multiplié les blocages, par l'intermédiaire des fournisseurs d'accès, sur ordre de la Commission coreenne des communications, autorité administrative chargée de surveiller le Web. Sont principalement visés les sites et les comptes sur les réseaux sociaux favorables au régime de la Corée du Nord, ainsi que des sites pornographiques, de paris en ligne ou incitant au suicide. Soutenir publiquement la Corée du Nord est passible de sept ans de prison, peine applicable à l'ensemble des médias traditionnels ou en ligne. Le code de la sécurité intérieure coreen comporte de nombreux articles interdisant notamment l'encouragement et la communication avec des groupes «*antitatiques*». Critiquer le gouvernement peut exposer les internautes à des condamnations pénales pour insultes et diffamations. En outre, si seul le pseudonyme apparaît en ligne, l'anonymat sur Internet est remis en cause par la loi sur la promotion de l'utilisation des réseaux d'information et de communication et la protection de l'information, imposant aux internautes de s'enregistrer sous leur vrai nom et de donner leur numéro de carte d'identité pour accéder à des portails rassemblant plus de 100 000 membres. YouTube ayant refusé de se soumettre à cette pratique, les internautes résidant en Corée ne peuvent plus y poster leurs vidéos depuis avril 2009. De même, poster un commentaire sur le portail Nate, l'un des plus importants du pays, nécessite de s'identifier au préalable. Jugé pour avoir critiqué la politique économique du gouvernement, un blogueur a demandé l'examen de la constitutionnalité d'un article du code des télécommunications selon lequel «*la diffusion de fausses informations avec intention de nuire à l'intérêt du public*» est passible de cinq ans de prison. En décembre 2010, la Cour constitutionnelle lui a donné raison en jugeant que cet article reposait sur des termes «*obscur*» et prévoyait des «*peines excessives*».

En Europe également

Pour la **France**, deux textes de loi justifient le placement du pays sous surveillance, pour la première fois, par Reporters sans Frontières. Ces lois françaises «*mettent en place des mécanismes qui peuvent se révéler dangereux pour la liberté d'expression en ligne*», selon Lucie Morillon, responsable du bureau Nouveaux Médias de l'association. La première, la loi Hadopi pour lutter contre le téléchargement illégal permettant de couper d'accès à Internet constitue une violation de la liberté d'accès à l'information pour RSF. La seconde, la loi de sécurité intérieure Loppsi 2 pour lutter notamment contre la pédopornographie instaurant un filtrage du Web à la demande du ministre de l'intérieur pourrait entraîner un «*surblocage*» en filtrant des contenus sans rapport avec l'objet visé et cela, sans contrôle judiciaire, souligne RSF. En outre, pour lutter contre la criminalité organisée, la loi Loppsi 2 autorise, sur décision du juge d'instruction, la captation à distance de données informatiques grâce à des mouchards placés dans les ordinateurs, sans apporter de garantie au secret des sources journalistiques. Si RSF reconnaît la légitimité des buts poursuivis,

l'association craint que d'autres raisons puissent un jour être invoquées pour mettre en œuvre de tels systèmes.

Au mauvais bilan 2010 de la France, RSF inscrit également le cambriolage et le vol des ordinateurs des journalistes travaillant pour les sites d'information en ligne Mediapart et Rue89, alors qu'ils étaient sur l'affaire Woerth/Bettencourt. Un dossier dans lequel la cour d'appel de Bordeaux a d'ailleurs rendu un arrêt le 5 mai 2011 invalidant la procédure de l'enquête du procureur de Nanterre pour violation du secret des sources. Enfin, RSF met également la France sous surveillance pour les critiques émanant du gouvernement à la suite de la publication dans le quotidien *Le Monde*, à l'instar d'*El País*, *Der Spiegel* et *The Guardian*, des cables diplomatiques américains révélés par WikiLeaks, ainsi que pour ses intentions déclarées au sujet du principe de la neutralité du Net.

Si l'index 2010 de la liberté de la presse publié par Reporters sans Frontières rend hommage à la Finlande, l'Islande, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Suisse, il montre également de graves défaillances dans le respect de cette liberté dans plusieurs pays d'Europe.

En 2010, en Italie, pays où une dizaine de journalistes vivent toujours sous protection policière pour cause de menaces mafieuses et où le pouvoir exécutif contrôle la plupart des médias audiovisuels publics et privés, un projet de loi prévoit l'interdiction faite aux journalistes de publier certains actes juridiques, écrites administratives ou travaux des commissions d'enquête des affaires judiciaires en cours, limitant ainsi la liberté d'investigation.

En décembre 2010, à la veille de prendre la présidence de l'Union européenne, **Hangrie** a adopté une loi sur les médias complétant une première réforme votée en août 2010 et instaurant une nouvelle autorité de régulation baptisée Autorité nationale des médias et des communications (NMHH), investie d'un pouvoir réglementaire à la faveur d'un amendement de la Constitution. La NMHH, à travers un Conseil des médias, est chargée de contrôler l'ensemble des médias publics et privés, télévisions, radios, presse écrite, services de médias en ligne et blogs. Le Conseil des médias se doit notamment de surveiller la diffusion de contenus « *non équilibrés politiquement* » par les médias audiovisuels, y compris en ligne, et la diffusion de contenus « *entravant la dignité humaine* », visant notamment les minorités ethniques mais aussi les « *Hongrois de souche* », par l'ensemble des médias ainsi que par les radiodiffuseurs installés dans d'autres pays de l'Union européenne.

Les médias condamnés pour « *outrage* » risquent de lourdes amendes, d'un montant de 200 millions de forints (700 000 euros) ainsi qu'une interdiction d'émettre pendant une semaine pour les télévisions et les radios ou d'un montant de 25 millions (89 000 euros) pour la presse écrite, imprimée ou en ligne. L'autorité de régulation peut inspecter les ordinateurs ainsi que les documents de travail des journalistes, qui sont appelés à dévoiler leurs sources sur des questions de sécurité intérieure. Un tel organe, doté d'un pouvoir de sanction, sans équivalent dans les autres démocraties, selon l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a provoqué de vives critiques de la part des autres pays membres de l'Union européenne, qui ont appelé le gouvernement

hongrois à modifier une législation menaçant la liberté de la presse et violant les traités européens. En mars 2011, des amendements ont finalement été apportés au texte initial. Les services de médias à la demande ainsi que les blogueurs audiovisuels ne sont finalement pas concernés par le respect d'un « principe de proportionnalité » dans l'information, selon le nouvel intitulé, applicable aux seuls radiodiffuseurs nationaux. La notion « d'outrage » a été remplacée par celle, plus précise, « d'incitation à la haine ou à la discrimination ». Des amendements qui limitent peu les prérogatives de la NMHH, dont le président est nommé par le Premier ministre et dont les membres sont adhérents ou proches du parti gouvernemental, comme le sont aussi les membres du Conseil des médias.

A la suite d'une modification de son code pénal adoptée en avril 2011, **Bulgarie** a fait l'objet de critiques de la part de la représentante de l'OSCE, Dunja Mijatovic, chargée des médias. « L'incitation à la haine, à la discrimination, à la violence à caractère racial, ethnique, national, pour l'orientation sexuelle, le statut social ou marital ou à cause d'un handicap » est désormais passible de un à quatre ans de prison. Cette disposition « excessive », selon l'OSCE, est une entorse aux normes internationales sur la liberté d'expression. Par peur de l'emprisonnement, les journalistes bulgares risquent de pratiquer l'autocensure, d'autant plus que les termes de la loi sont vagues. Le pluralisme de la presse s'en trouvera par conséquent entaché.

Au seuil de l'Europe, la **Turquie**, quant à elle, compte 57 journalistes emprisonnés et entre 700 à 1 000 sont en cours de procès pouvant déboucher sur leur incarcération, selon un rapport de l'OSCE publié en avril 2011 pour démontrer la nécessité de réformer les lois turques sur les médias. « Si le terrorisme représente une menace réelle pour des gouvernements, la sécurité nationale ne devrait pas pour autant être utilisée comme un prétexte pour restreindre les droits des médias » estime Dunja Mijatovic. L'arrestation et l'inculpation de sept journalistes en mars 2011 dans le cadre d'une enquête menée depuis 2007 sur un complot présumé contre l'actuel gouvernement ont provoqué des manifestations de milliers de personnes à Ankara et à Istanbul pour exiger leur libération, ainsi que la réprobation de l'Union européenne et des Etats-Unis. Accusés de faire partie du réseau Ergenekon qui aurait planifié un coup d'Etat, plusieurs dizaines de personnes parmi lesquelles des militaires, des journalistes et des chefs mafieux ont été emprisonnés depuis 2007. L'opposition dénonce une chasse aux sorcières orchestrée par le gouvernement pour poursuivre une islamisation rampante du pays. Le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan qui estime, quant à lui, que la presse est aujourd'hui plus libre qu'avant l'arrivée au pouvoir de son parti AKP, en 2002, porte régulièrement plainte pour insulte contre des journalistes, des caricaturistes et des éditeurs. Le principal groupe de médias indépendants Dogan Yayin Holding, qui détient sept chaînes de télévision, huit quotidiens, quatre radios, plusieurs dizaines de magazines et des activités dans l'édition et Internet, se voit régulièrement condamné lourdement par l'administration fiscale. En 2009, il a dû s'acquitter de la plus importante amende jamais infligée à une entreprise turque, 4 milliards de livres turques (1,8 milliard d'euros). Bien que le Conseil d'Etat ait annulé, en février 2011, deux autres condamnations pour évasion fiscale, Aydin Dogan a annoncé son intention de se retirer du secteur des médias, conservant toutefois l'influent quotidien *Hürriyet*, mais vaincu par les pressions politiques.

Les éventuels repreneurs occidentaux, dont la participation ne doit pas dépasser 50 %, selon la loi entrée en vigueur en mars 2011, devront donc, dans une certaine mesure, savoir composer avec le gouvernement en place. Concernant Internet, une décision d'un tribunal d'Ankara a levé en octobre 2010 l'interdiction qui pesait sur le site de partage de vidéos YouTube depuis mai 2008 pour diffusion de vidéos jugées offensantes à l'égard d'Atatürk, fondateur de la République et de la nation turque. En 2010, l'OSCE dénombrait plus de 5 000 sites bloqués au cours des deux dernières années. Si la majorité d'entre eux le sont pour des raisons liées à la pornographie, aux jeux de hasard ou à la violation de la propriété intellectuelle, d'autres sont accusés d'avoir abordé des sujets jugés « sensibles » comme Atatürk, l'armée, l'Etat, la question kurde ou encore des organisations dites terroristes. La loi turque sur Internet autorise en effet le blocage des sites web en cas de « soupçons suffisants » de « crimes commis contre la mémoire d'Atatürk », au nom de quoi les sites étrangers sont également filtrés et bloqués par les fournisseurs d'accès. Le blocage d'un site peut être le résultat d'une décision judiciaire ou d'un ordre administratif de la Haute Instance des télécommunications (TIB) créée en 2005 pour organiser la surveillance des communications. La majorité des blocages sont décidés sans procès. En Turquie, de nombreuses procédures judiciaires concernent ainsi des blogueurs inquiétés pour leurs prises de position. Enfin, la TIB travaille à la mise en place d'une nouvelle régulation d'Internet définissant des règles de sécurité. Les internautes turcs devront choisir auprès de leur fournisseur d'accès parmi quatre options de filtrage, « famille », « enfants », « standard » ou « hors-Turquie », afin de protéger les familles des contenus pornographiques. Cette décision qui devrait entrer en vigueur au cours de l'été 2011 est vivement critiquée par de nombreux opposants qui y voient une censure déguisée d'Internet et des pratiques illégales. En avril 2011, les autorités turques ont par ailleurs publié une liste de 138 mots (blonde, animal, jupe...) bientôt interdits comme nom de domaine sur Internet, qu'elles ont présenté aux fournisseurs d'accès et aux sociétés de serveurs afin qu'à l'avenir soient bloqués les adresses des sites web comportant ces mots.

A l'approche des élections municipales du 22 mai 2011 en Espagne, les journalistes ont fait eux aussi leur mini-révolution sur Twitter avec #sinpreguntasnocobertura (#pasdecouverturesansquestions). Les médias de tout bord ont adopté ce mot d'ordre pour manifester contre les hommes politiques qui organisent des conférences de presse durant lesquelles les journalistes ne peuvent pas poser de questions. Cette pratique, qui est répandue au fil des années, est en passe de devenir la norme. Grâce aux réseaux sociaux, journaux et radios concurrents se sont unis pour exprimer leur mécontentement pendant tout un week-end en avril 2011. Ce mouvement est concrétisé par la rédaction d'une pétition contre les « anomalies informatives », dans laquelle les journalistes demandent aux hommes politiques d'abandonner cette pratique et s'engagent à ne plus répondre à ce genre de « convocations ». Les journalistes dénoncent également la loi obligeant les chaînes de télévision privées à offrir aux partis, pendant les campagnes électorales, un temps d'antenne au sein de leurs journaux télévisés proportionnel à leur poids électoral.

Plus gravement encore ailleurs

Loin, très loin, des affaires économiques et politiques des pays démocratiques, 38 chefs d'Etat ou chefs de guerre *«sellement la terreur parmi les journalistes»* dans le monde. C'est ce que rappelle Reporters sans frontières en publiant, en mai 2011, la liste de ces *«predateurs»* de la liberté de la presse. Dans quatre pays, la Syrie, la Lybie, le Bahreïn et le Yémen, *«le travail d'obstruction a été jusqu'au meurtre»*, indique RSF. Si certains dirigeants ont été remplacés comme en Birmanie ou au Vietnam, le système *«liberticide»* est resté inchangé. Les révolutions dans les pays arabes au printemps 2011 ont fait craindre des répercussions sur leur propre régime au président chinois Hu Jintao et au président azerbaïdjanais Ilham Aliiev, mais elles ne semblent pas avoir atteint, d'une quelconque manière que ce soit, *«les pires régimes totalitaires du monde»*, comme les désigne RSF, que sont l'Erythrée d'Issaias Afewerki, le Turkménistan de Gurbangouly Berdimoukhamedov et la Corée du Nord de Kim Jong-il, sans oublier l'Iran de Mahmoud Ahmadinejad et de son guide suprême Ali Khamenei. Pour la première fois, RSF a ajouté le Honduras à sa liste des *«predateurs de la liberté de la presse»*, pays où les milices du propriétaire terrien Miguel Facussé Barjum, sous l'œil bienveillant de l'armée et de la police, oppriment les journalistes de la presse d'opposition.

RSF a également dressé le bilan désastreux de l'emprise des gangs et de l'économie parallèle sur le journalisme d'investigation dans un rapport intitulé *«Crime organisé, main basse sur l'information»*, publié en février 2011. Les mafias, les cartels ainsi que des groupes paramilitaires reconvertis dans la contrebande constituent aujourd'hui la principale menace pour la liberté d'informer à l'échelle mondiale. En dix ans, le crime organisé, présent sur tous les continents, est responsable de la mort de 141 journalistes ayant dénoncé. Au Mexique, 69 journalistes ont été tués depuis 2000 et 11 autres ont disparu depuis 2003. Depuis la chute du dictateur Ferdinand Marcos en 1986, on compte 142 assassinats de professionnels de la presse aux Philippines, liés directement ou indirectement à l'activité mafieuse. Face aux manques de moyens d'investigation de la presse, RSF préconise *«une plus grande mutualisation des informations et des sources»*, ainsi que *«le développement des sociétés de journalistes, garantes de l'indépendance de leurs médias, aptes à tenir les influences financières à distance des choix éditoriaux»*.

Selon l'Institut international de la presse (IPI), 101 journalistes ont été tués dans le monde en 2010, l'un des bilans les plus lourds depuis le début des années 1990. L'Asie est la région la plus meurtrière avec 40 journalistes tués, le continent américain est le second avec 32 journalistes tués. Le Pakistan, le Mexique et le Honduras comptent parmi les pays les plus à risque. Au cours des cinq dernières années, 472 journalistes ont été tués dans le monde, dont le plus grand nombre en Irak et aux Philippines.

Défense organisée

Des associations de défense des droits de l'homme et des gouvernements occidentaux œuvrent pour permettre aux journalistes, comme aux dissidents, d'accéder librement à Internet dans des pays qui ignorent la séparation des pouvoirs.

En 2010, RSF a installé le premier « abri anti-censure » dans ses locaux parisiens, afin que soit protégé le travail des journalistes, des blogueurs et des dissidents réfugiés ou de passage en France. Grâce au mécénat de la société de sécurité informatique Xerobank, « l'Abri », qui bénéficie du soutien de la mairie de Paris, leur offre des connexions internet sécurisées assurant leur anonymat pour naviguer sur le Web, envoyer des messages et préserver leurs écrits. Avec des routeurs implantés aux Etats-Unis, au Canada et en Europe, le réseau privé virtuel (VPN *Virtual Private Network*) Xerobank rend difficile le « traçage » des données envoyées. Il est également accessible pour les journalistes et les blogueurs depuis l'étranger grâce à un kit de connexion fourni sur une clé USB. Les codes d'accès peuvent le cas échéant être envoyés à distance et la connexion sécurisée peut aussi être établie à partir d'un smartphone.

Les journalistes et blogueurs inquiets ont également la possibilité de créer des sites web échappant à la censure grâce à un hébergement *refuge* (*refugee hosting*) chez un prestataire capable de résister aux attaques des pirates informatiques missionnés par les pays ennemis d'Internet. Malgré les techniques de cryptage employées, Reporters sans Frontières reconnaît que si les agences de renseignement cherchent, elles finissent par trouver.

Aux Etats-Unis, pays natal des géants du Net Google, Facebook et Twitter, la défense de la liberté d'Internet est officiellement un objectif de politique étrangère. L'administration fédérale apporte une aide aux militants des droits de l'homme afin qu'ils disposent des outils numériques nécessaires au contournement de la censure, à la sécurisation de l'envoi de leurs messages écrits ou vocaux et à la lutte contre les attaques informatiques dont leurs sites web font l'objet. Un montant de 50 millions de dollars a été consacré depuis deux ans au développement de technologies permettant de limiter le risque d'être repérés pour les opposants aux régimes autoritaires. Le projet *TOR* (*The Onion Router*) géré par des hackers européens et américains a ainsi été financé pour créer un réseau international de serveurs grâce auquel les informations peuvent circuler sans laisser de traces, un réseau utilisé parmi d'autres par WikiLeaks. Des formations aux outils anti-censure ont également été dispensées dans différents pays notamment par l'intermédiaire d'ONG bénéficiant de financements américains. Au début de l'année 2011, une séance de formation a eu lieu dans un pays du Proche-Orient réunissant des militants originaires de Tunisie, d'Egypte, de Syrie et du Liban, repartis ensuite dans leurs pays respectifs avec la volonté de diffuser leurs nouveaux savoir-faire. Une des technologies américaines baptisée « signal d'alarme » permet d'effacer la liste des contacts d'un téléphone portable en cas d'arrestation. Des sociétés privées, la plupart américaines, ont déjà bénéficié de financements publics pour développer une dizaine d'outils destinés à contourner la censure.

Le gouvernement fédéral américain propose une coopération internationale pour promouvoir la liberté d'expression sur Internet tout en protégeant la vie privée des internautes. Un rapport intitulé « US International Strategy for Cyberspace », présenté en mai 2011, propose notamment la promotion de la liberté d'expression sur Internet, un engagement financier pour encourager l'innovation et les échanges en ligne dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, un accroissement des moyens pour lutter contre la cyber-criminalité et une coopération militaire. Le secrétaire d'Etat adjoint aux droits de l'homme, Michael Posner, a annoncé que les Etats-Unis allaient consacrer plusieurs millions de dollars dans une nouvelle technologie « lance-pierres », qui permet d'identifier les pays qui bloquent l'accès à des contenus politiquement sensibles et de retourner contre eux-mêmes leurs méthodes.

Le 3 mai 2011 a été célébrée la Journée mondiale de la liberté de la presse. Créée à l'initiative de l'Assemblée générale des Nations unies en 1993, cette célébration a été marquée cette année par le 20e anniversaire de la Déclaration de Windhoek (Namibie), affirmant l'importance d'une presse libre pour le développement et la préservation de la démocratie, ainsi que pour le développement économique. Sous l'égide de l'UNESCO, du Département d'Etat américain et d'acteurs de la société civile, une conférence internationale s'est tenue au Newseum de Washington, musée consacré à la presse, qui avait pour objet le rôle grandissant d'Internet, l'émergence de nouveaux médias et la croissance spectaculaire des réseaux sociaux. Comme l'ont montré les internautes révolutionnaires dans les pays arabes au printemps 2011, nul ne peut désormais ignorer à quel point la liberté d'expression sur Internet est fondamentale (*voir supra*).

Cette journée du 3 mai 2011 fut l'occasion pour les journalistes tunisiens de réclamer la mise en place de garanties juridiques pour la liberté de la presse, notamment l'inscription dans le préambule de la Constitution du droit d'informer, ainsi que la rédaction d'un code de déontologie et la multiplication de journaux indépendants. Trois hebdomadaires seulement ont été créés depuis la révolution tunisienne et certains médias sont toujours dirigés par des amis du président élu Ben Ali.

En revanche, le rôle d'Internet comme support technologique à la liberté d'expression ne figurait pas dans l'agenda du G8 présidé par la France, en mai 2011, pas plus qu'il ne fut à l'ordre du jour du Forum e-G8 qui l'a précédé. Lors de ces réunions internationales, les grands patrons du Net, puis les chefs d'Etat, ont débattu principalement du commerce électronique et de la cyber-sécurité.

Cyber-dissidents contre cyber-dictatures

Dans son rapport annuel publié en mai 2011, l'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International avertit que « la bataille pour le contrôle des cyber-réseaux est incertaine ». Si les réseaux sociaux ont accompagné les révolutions arabes, ils sont aussi des outils de communication aux mains des gouvernements autoritaires. Les fournisseurs d'accès à Internet et les opérateurs de

television mobile ne sont pas plus protégés de la manipulation que les internautes. En Chine, les « commentateurs du Net », blogueurs gouvernementaux, étudiants, petits fonctionnaires, employés d'entreprises publiques, retraités, femmes au foyer, brouillent en permanence les flux d'information. Ils sont des dizaines de milliers à distiller, contre rémunération et subrepticement, des éléments de propagande sur n'importe quel sujet, de la mort de Ben Laden au prix des légumes.

Selon une enquête du Club des correspondants étrangers en Chine (FCCC), nombre de journalistes étrangers constatent une nette détérioration de leurs conditions de travail au cours de l'année 2010-2011, décrivant une ingérence, des harcèlements et de la violence à leur égard et envers leurs contacts. Les événements révolutionnaires dans les pays arabes ont fait qu'amplifier cette tendance depuis février 2011, certains journalistes déclarant avoir rencontré des difficultés pour obtenir le renouvellement de leur visa de travail.

Outre le blocage des sites d'information étrangers durant les révolutions arabes, les autorités chinoises renforcent leur pouvoir de contrôle sur les réseaux avec la création d'un Bureau d'Etat de l'information sur Internet annoncé en mai 2011. Son rôle sera notamment de superviser le développement des entreprises du Web, Baidu, Renren, Tencent, désormais cotées sur le marché boursier américain (voir *supra*). Dans l'Etat de New-York s'est ouvert le 19 mai 2011 un procès insolite, opposant huit militants des droits de l'homme chinois résidents américains au moteur de recherche Baidu et à l'Etat chinois. Les militants accusent le moteur de recherche chinois de se plier aux demandes des autorités de Pékin de censurer les contenus qu'elles jugent préjudiciables, comme « la couverture d'événements en faveur de la démocratie », et notamment d'avoir bloqué l'accès en ligne à leurs écrits aux Etats-Unis, pays où la liberté d'expression est garantie. Ils exigent conjointement réparation pour un montant de 16 millions de dollars, abandonnant d'emble l'idée d'obtenir en justice un changement d'orientation du moteur de recherche chinois. La bataille politique et économique sur les réseaux ne fait que commencer.

Sources :

- « Reporters sans frontières lance le premier « Abri anti-censure » », RSF, rsf.org, 25 juin 2010
- « Reporters sans frontières propose un kit pour surfer anonymement sur le Web », Yves Eudes, *Le Monde*, 26 juin 2010.
- « En Hongrie, le gouvernement de M. Orban encadre strictement la liberté de la presse », Joëlle Stolz, *Le Monde*, 23 décembre 2010.
- « La Hongrie accepte de modifier sa loi contestée sur les médias », AFP, tv5.org, 16 février 2011.
- « Le groupe de presse turc Dogan remporte son bras de fer contre le fisc », Delphine Nerbollier, *La Tribune*, 21 février 2011.
- « Washington défend l'Internet libre... mais sous surveillance », Y.E. *Le Monde*, 22 février 2011.
- « Mafias et cartels sont les principaux prédateurs de la presse, selon RSF », AFP, tv5.org, 24

février 2011.

- « La loi sur les médias demeure inacceptable malgré les amendements », RSF, rsf.org, 8 mars 2011.
- « Turquie « pays sous surveillance », RSF, rsf.org, 11 mars 2011.
- « Journée contre la cyber-censure », 12 mars.rsf.org
- « Istanbul : manifestation de soutien aux journalistes turcs arrêtés », AFP, tv5.org, 13 mars 2011.
- « Un internaute sur trois est victime de censure, selon RSF », Laurence Girard, *Le Monde*, 13-14 mars 2011.
- « Liberté d'expression sur Internet : la France placée sous surveillance » par RSF », AFP, tv5.org, 14 mars 2011.
- « Plus de 50 journalistes emprisonnés en Turquie », AFP, tv5.org, 4 avril 2011.
- « L'OSCE critique une loi bulgare sur les médias », AFP, afp.com, 21 avril 2011.
- « Journée mondiale de la liberté de la presse », unesco.org/new/fr, 3 mai 2011.
- « RSF dresse la liste des « prédateurs » de la liberté de la presse en 2011 », AFP, tv5.org, 3 mai 2011.
- « 101 journalistes tués dans le monde en 2010 », AFP, tv5.org, 3 mai 2011.
- « Tunisie : les journalistes attendent le changement et exigent des garanties », AFP, tv5.org, 3 mai 2011.
- « La Turquie fustige pour sa censure « ridicule » de l'Internet », EurActiv, euractiv.com, 6 mai 2011.
- « Secret des sources du « Monde » : l'enquête du procureur Courroye invalide », Gérard Davet et Fabrice Lhomme, *Le Monde*, 7 mai 2011.
- « Le ras-le-bol des journalistes espagnols », *Le Monde*, 7 mai 2011.
- « Pekin renforce son contrôle sur le contenu des sites Internet en pleine expansion », E.C., *La Tribune*, 10 mai 2011.
- « Internet. Les Etats-Unis veulent contrer les censeurs », *La Croix*, 12 mai 2011.
- « Chine : les « commentateurs du Net » se font la bonne parole du PCC sur la Toile », AFP, tv5.org, 12 mai 2011.
- « Internet, une arme à double tranchant montre l'exemple du « printemps arabe » », AFP, tv5.org, 13 mai 2011.
- « Cyber-sécurité : les Etats-Unis présentent leur stratégie pour plus de liberté », *La Correspondance de la Presse*, 18 mai 2011.
- « Nette détérioration du climat en Chine pour la presse étrangère », AFP, tv5.org, 19 mai 2011.
- « Filtres censurés pour le Net turc », Ragip Duran, *Libération*, 19 mai 2011.
- « Plainte contre Baidu et l'Etat chinois aux Etats-Unis », G.G., *Les Echos*, 20-21 mai 2011.

Categorie

1. Articles & chroniques

date créée

20 mars 2011

Auteur
françoise